

Voeu sur la condition des femmes afghanes présenté par la Majorité Municipale

M. LE MAIRE : Depuis l'arrivée des talibans au pouvoir en Afghanistan, la condition des femmes de ce pays n'a cessé de se détériorer au regard des droits universels reconnus à chacun d'entre nous.

Obligées de porter un voile qui masque tout de leur corps et de leur féminité, soumise à la contrainte et à une surveillance étroite, empêchée d'exercer un travail et d'étudier, elles ne sont plus que des ombres bleues qui traversent les villes comme des fantômes de ce qu'elles ont été.

Ces discriminations naturellement se poursuivent dans toute représentation de l'Afghanistan en dehors de ses frontières, et jusqu'à l'intérieur de la Communauté Européenne pourtant signataire de la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme.

Symbole des souffrances que supportent tant d'autres femmes à travers le monde, nous, Conseil Municipal de la Ville de Besançon, composé d'élues et d'élus à parité voulons marquer notre solidarité.

Ainsi, nous nous joignons à l'appel de Marie-Georges Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Française pour qu'une délégation afghane composée de femmes et d'hommes participe aux Jeux Olympiques d'Athènes en 2004.

En fin de compte, par ce vote solennel, nous ne demandons que l'application de l'article 8 de la Charte Olympique qui régit l'activité du CIO qui stipule «Que la pratique du sport est un droit de l'Homme» et que «tout individu doit avoir la possibilité de pratiquer le sport selon ses besoins».

«M. LE MAIRE : C'est un voeu très important qui est totalement d'actualité, sur la condition des femmes afghanes.

Vous savez dans quelles conditions vivent actuellement les femmes afghanes qui sont privées d'enseignement, mais aussi privées de soin, c'est véritablement indigne et il me semble que nous pouvons être unanimes par rapport à ce voeu que je mets aux voix avec beaucoup d'émotion parce qu'on a tous vu des reportages et on sait ce qui se passe là-bas, on détruit les femmes, on détruit aussi tout le patrimoine culturel de cette nation, on a tiré au canon, au bazooka dans des statues, des bouddhas vieux de plusieurs milliers d'années et donc je crois que nous devons ajouter modestement, mais ajouter la voix du Conseil Municipal de Besançon au concert de protestations qui est en train de monter dans le monde.

M. Pascal BONNET : Bien entendu, je pense que l'ensemble de l'opposition municipale rejoindra le voeu de la majorité municipale. Je voudrais à cette occasion rappeler ce que j'avais proposé à Robert SCHWINT lors du mandat précédent : ne pourrait-on pas imaginer de nommer à l'avenir, dans un avenir proche, dès que possible, l'adresse de la Mairie de Besançon «Esplanade des Droits de l'Homme» plutôt que rue Mégevand ?

M. LE MAIRE : Vous me prenez un peu au dépourvu, cela sera revu en Commission Culturelle. Je n'y suis pas opposé, simplement je ne suis pas sûr que l'Esplanade des Droits de l'Homme figure dans le répertoire des rues de Besançon. On peut peut-être mettre les deux : Esplanade des Droits de l'Homme, 2 rue Mégevand, ça serait peut-être une solution consensuelle. La Commission Culturelle va se pencher sur le sujet».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce voeu.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.

28 juin 2001